

Call for Expression of Interest

AMI 006: Accès des Personnes Déplacées de Forces aux Logement et Articles Ménagers comme outil de protection et Intégration dans les Services Publiques d'Eau, Hygiène et Assainissement

HCR/CAF/2026/013

1 Timeline

Posted	Aug 28, 2026
Clarification Request Deadline	Sep 4, 2026
Application Deadline	Sep 27, 2026
Notification of Results	Oct 22, 2026
Start Date	Jan 1, 2027
End Date	Dec 31, 2030

2 Locations

- A Central African Republic
 - a Ouham

3 Sector(s) and area(s) of specialization

- A Food Security
 - a Food assistance
- B Shelter
 - a Shelter construction and reconstruction
 - b Shelter in emergencies
 - c Shelter preparedness and risk reduction
 - d Shelter-related non-food-items (NFIs)
- C WASH and Environment
 - a Basic sanitation
 - b Biodiversity conservation and ecosystem service restoration
 - c Energy
 - d Hygiene
 - e WASH in emergencies
 - f Water
 - g Water and land information management

4 Issuing Agency

UNHCR

5 Project Background

Au cours des trois dernières décennies, la République centrafricaine a connu une succession de crises politiques, sécuritaires et socio-économiques ayant profondément affecté les conditions de vie des populations. Les périodes de conflit et d'instabilité ont entraîné des déplacements massifs de populations, la destruction ou la dégradation d'infrastructures publiques et communautaires, l'affaiblissement des institutions et une réduction importante de l'accès aux services sociaux essentiels. Les conséquences de cette situation se sont particulièrement manifestées dans les secteurs du logement, de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, des transports et des services administratifs. Dans de nombreuses zones rurales et affectées par les conflits, les populations ont dû faire face à une faible présence des services publics, dû à l'insuffisance voire l'inexistence des infrastructures et à des difficultés considérables d'accès aux marchés et aux moyens de subsistance. Cette situation ne signifie toutefois pas une absence de progrès. Malgré les contraintes persistantes, les dernières années ont été caractérisées par une amélioration progressive de la sécurité dans plusieurs zones, le retour de populations déplacées, la reprise de certaines activités économiques et la mise en œuvre de programmes importants de réhabilitation et de développement des infrastructures. La RCA se trouve à un tournant de sa trajectoire post-conflit. Des avancées significatives ont été enregistrées, notamment grâce à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, à la décentralisation administrative et à l'organisation des premières élections locales depuis plus de quarante ans. Ce qui traduit une volonté affirmée de consolidation de l'État et de rapprochement des institutions avec les populations, marqué par le retour progressif des réfugiés centrafricains vivant dans les pays d'accueil aussi bien que le retour des déplacés internes dans leurs localités d'origine. Il faut noter qu'en juin 2026, 37 389 réfugiés soudanais ont été enregistrés en République centrafricaine depuis avril 2023, dont 80 % étaient des femmes et des enfants. Au total, au 30 juin 2026, la RCA accueille 61 983 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 53 323 réfugiés et 8 660 demandeurs d'asile. En outre, 75 031 personnes au total, ont été rapatriées volontairement, dans des conditions sûres et dignes depuis le lancement de l'opération en 2017, dont 21 445 en 2025 et 620 en 2026. Toutefois, ce retour progressif des réfugiés et des déplacés internes, sans compter aussi le fait que la République Centrafricaine accueille aussi sur son sol des réfugiés venus du Soudan, Tchad...exerce une forte pression sur les communautés d'accueil, qui ont dû partager des ressources et des infrastructures déjà limitées. Le gouvernement centrafricain, le HCR et ses partenaires assurent la protection et une assistance multisectorielle aux personnes déplacées internes (PDI) et aux réfugiés, y compris les Tchadiens et les Soudanais, tout en promouvant des solutions durables pour les retournés centrafricains. Le HCR aligne ses interventions sur les priorités nationales, notamment le Programme national de développement, la Stratégie nationale pour les solutions durables et la Plateforme d'appui aux solutions issues de la Déclaration de Yaoundé de 2022. Pour stratégiser l'approche de solutions, le gouvernement a choisi douze pôles de développement (Babaza, Bangassou, Baoro, Bouboui, Bria, Carnot, Gallo, Kabo, Mongoumba, Paoua, Samba et Yaloke) auxquels une attention particulière sera fixée pour les solutions relatives aux logements, infrastructures sociocommunautaires de base dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'Eau Hygiène et Assainissement, etc. sans oublier les biens non-vivres. Ceci, pour réduire la pression existence créée sur les infrastructures par les mouvements de retour et aussi préparer ces pôles à remplir les conditions pour un retour durable des déplacés et rapatriés. La stratégie du HCR pour la période 2024-2027 faisait état de plus de 455 000 personnes déplacées internes et d'environ 676 000 réfugiés centrafricains dans les pays voisins, illustrant l'ampleur encore considérable des conséquences des crises précédentes. Parallèlement, des progrès importants ont été enregistrés en matière de retour. En 2024, environ 151 000 personnes déplacées internes et 20 000 réfugiés sont retournés dans leurs zones d'origine ou dans le pays, constituant une évolution particulièrement encourageante vers des solutions durables...

6 Expected Results

Résultats attendus: • Amélioration des conditions de retour et de réintégration des populations retournées ; • Accès amélioré aux logements, infrastructures, services publics et moyens d'existence ; • Renforcement de l'autonomie et de la résilience des ménages ; • Réduction progressive de la dépendance à l'assistance humanitaire ; • Renforcement des liens entre interventions humanitaires, développement local et consolidation de la paix.

7 Indicative Budget

-

8 Other Information

-

9 Selection Criteria

Name	Description	Weight
Sector expertise and experience	Compétences spécifiques requises, spécialistes du secteur, performances, connaissances, ressources matérielles et humaines. Connaissance de la protection pertinente, des principes humanitaires et de l'approche de l'âge, du genre et de la diversité (AGDM). Approche de la participation des personnes déplacées de force et des apatrides au cycle du programme. L'auto-évaluation des capacités de la LEFP du partenaire et l'auto-évaluation de la protection des données et de la sécurité de l'information ont été complétées et soumises (lorsque cela est pertinent pour le partenariat). Mesures d'intégration de la durabilité environnementale dans les activités proposées. Les considérations environnementales sont alignées sur les objectifs du Cadre stratégique pour l'action climatique du HCR.	20
Project management	Capacité à atteindre efficacement les objectifs du projet grâce à des systèmes/processus de gestion solides et à répondre aux attentes de toutes les parties prenantes, ainsi qu'à fournir des mécanismes de responsabilisation et une gestion financière saine, en tenant compte des résultats d'audit des précédents projets financés par le HCR, des performances passées et de l'audit externe des états financiers des partenaires, ainsi que des recommandations d'audit en suspens (comptes débiteurs et recommandations liées au contrôle interne), le cas échéant. Politique claire de séparation des tâches, ainsi que l'intégration de la gestion des risques ; contrôle adéquat des achats, des actifs et de l'inventaire (le cas échéant).	10
Local experience and presence	Programme en cours dans la zone d'opération ; connaissances locales ; participation à des forums de coordination inter-agences, implication des personnes déplacées de force et des apatrides dans le cycle du programme ; confiance des communautés locales ; présence locale ; politique du partenaire en matière de relations communautaires ; mécanismes de retour d'information et de plainte pour les communautés affectées ; groupes auto-organisés de personnes déplacées de force et d'apatrides ; et autres facteurs qui faciliteraient l'accès aux communautés affectées et leur meilleure compréhension, et qui réduiraient les difficultés administratives.	10
Cost effectiveness	Preuve de l'existence d'une méthode d'affectation des coûts partagés aux activités du projet. Preuve de l'existence de procédures/systèmes garantissant que les ressources maximales sont affectées aux résultats du projet tout en veillant à ce que les ressources soient également affectées à des activités garantissant que les risques du projet sont gérés de manière appropriée.	10
Accountability to communities and community relations	Preuve de l'implication des communautés concernées, de tous âges, sexes et origines (AGD), dans l'ensemble du cycle de programmation des activités. Preuve du partage d'informations et d'une communication transparente, d'une manière appropriée et accessible à tous les groupes communautaires. Preuve de l'utilisation (ou de l'intention d'utiliser) d'un outil standard qui favorise les approches collectives en matière de retour d'information et de réponse, et de l'ajustement du plan de travail du projet en fonction des commentaires de la communauté.	10

Access/security considerations	Capacité à opérer dans les conditions de sécurité du (des) site(s) du projet ou du pays, ainsi que l'existence et la fonctionnalité des politiques, procédures et pratiques organisationnelles du partenaire relatives à la gestion des risques de sécurité.	10
Other	Localisation (obligatoire pour les organisations internationale) : Le HCR encourage les organisations internationales à collaborer avec d'autres organisations locales pour mener à bien le projet et servir au mieux les personnes déplacées de force et les apatrides. Tout accord entre l'organisation internationale et une ou des organisations locales doit inclure des dispositions similaires, dans leur substance, à celles de l'accord du HCR concernant l'éthique et la conformité. L'organisation internationale ou nationale, lead du consortium ainsi constitué, sera le signataire et le premier responsable envers le HCR de l'exécution des prestations des autres membres du consortium. La note conceptuelle du consortium doit clairement indiquer les responsabilités de coordination et de supervision de l'organisation lead, et les interventions de chaque membre du consortium. Cette option permet au HCR de collaborer simultanément avec un plus grand nombre d'acteurs locaux, sans avoir à conclure des accords individuels avec chaque membre du consortium. Le consortium devra annexer à la note conceptuelle, un plan de renforcement de capacités assorti d'un plan de transfert des activités du projet à une ou les organisations nationales membre, sur une période de deux (02) à trois (03) ans. La mise en place dans le cadre du consortium d'un programme de mentorat ou de jumelage visant à renforcer les capacités des organisations nationales locales est recommandée.	30

10 Attachments

Description	URL
Titre du projet: Accès des Personnes Déplacées de Forces aux Logement et Ar	Download the document here
Formulaire de note conceptuelle à soumettre par les partenaires au HCR	Download the document here

11 Concept Note Template

[Download the document here](#)

12 For more information on this partnership opportunity, and to apply, please visit

[UN Partner Portal](#)